VILLE DE MÉTIS-SUR-MER PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL **TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2016**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 5 décembre 2016 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères Martine Bouchard, June Smith et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Normand Provost, Simon Brochu et Raynald Banville formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier.

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION #16-12-177 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION #16-12-178 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- Ouverture et présences
 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation des procès-verbaux de :
 - 3.1 La séance régulière tenue le 7 novembre 2016;
- 4. Rapports mensuels du Conseil d'arrondissement et des comités :
 - 4.1 Conseil d'arrondissement MacNider:
 - 4.2 Comité local de développement;
 - 4.3 Comité des Loisirs;
 - 4.4 Comité de la bibliothèque;
 - 4.5 Comité d'embellissement.
- 5. Trésorerie
 - **5.1** Comptes fournisseurs;
 - 5.2 Appliquer 298 \$ du solde disponible du règlement d'emprunt #10-54 sur les intérêts et le capital de l'emprunt du règlement #10-54 pour 2017;
 - 5.3 Rembourser par anticipation d'un montant de 27 000 \$ le solde de 87 000 \$ du règlement d'emprunt #03-10 - recherche en eau;
 - 5.4 Autoriser le trésorier à déduire d'un montant de 8 200 \$ la dette à payer du règlement d'emprunt #10-51 – assainissement des eaux usées au budget 2017;

6. Administration

- 6.1 Adoption du règlement #16-106 déléguant au directeur général et secrétaire-trésorier le pouvoir de former un comité de sélection pour l'analyse des soumissions relatives à la fourniture des services professionnels;
- 6.2 Vente d'un terrain à 9103-2433 Québec Inc.
- 6.3 Payer la moitié des taxes et du droit de mutation à un particulier concernant un échange de terrain à Place des Marronniers;
- 6.4 Nommer un représentant du conseil sur le comité de transition de l'OMH de Métis-sur-Mer:
- 7. Travaux publics

- 8. Urbanisme
 - 8.1 Demande de dérogation mineure au 11, rue Desrosiers;
 - 8.2 Demande de dérogation mineure au 375, rang 3 est;
- 9. Service incendie et sécurité civile
 - 9.1 Embauche d'un pompier au service incendie de Métis-sur-Mer;
- 10. Loisirs et cultures
 - 10.1 Don demandé à Metis Beach School;
- 11. Périodes de questions
- 12. Levée de la séance

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE:

3.1 La séance régulière tenue le 7 novembre 2016.

RÉSOLUTION #16-12-179 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 7 NOVEMBRE 2016

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 7 novembre 2016 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le maire est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité d'approuver le procèsverbal tel que déposé.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Mme June Smith présidente du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités à l'assemblée du 5 décembre à 18h30, soit :

- Nommer les pro-maires 2017;
- Calendrier des séances régulières d'arrondissement 2017;
- Adjudication de contrat pour la fourniture de produits pétroliers 2017-2018;
- Présentation du budget 2017;
- Mandater une firme pour la refonte du site internet de la Ville;
- Projet sur le chemin de la Station Relevés d'arpentage et mise en plan;
- Facture pour l'évaluation de la contamination de mercure au Phare;
- Inspection et nettoyage de l'émissaire assainissement des eaux usées;
- Entretien de la patinoire hiver 2016-2017;
- Mise à jour sur l'acquisition du Phare;

La date de la prochaine réunion est le 16 janvier 2017 à 18h30 à la salle du conseil, 138, principale.

4.2 Comité de développement

La prochaine réunion du comité sera, mercredi prochain le 7 décembre 2016. Il y a aura des questions à propos du bureau du médecin à l'école l'Envol.

4.3 Comité des Loisirs

Le party vidéo-clip a eu lieu et il reste les résultats financiers à finaliser.

4.4 Comité de la bibliothèque

Regardez l'Info-Métis pour plus de détails concernant les activités de Noël à la bibliothèque. Des nouveaux livres ont été reçus à la bibliothèque.

4.5 Comité d'embellissement

Rien de nouveau.

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #16-12-180 COMPTES FOURNISSEURS

Il est proposé par M. le Conseiller Normand Provost et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés de novembre 2016 pour un montant de 168 659.23 \$, adopte la liste des comptes à payer de novembre 2016 pour un montant de 43 128.71 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes au montant de 43 128.71 \$.

5.2 Appliquer 298 \$ du solde disponible du règlement d'emprunt #10-54 sur les intérêts et le capital de l'emprunt du règlement #10-54 pour 2017.

RÉSOLUTION #16-12-181

APPLIQUER 298 \$ DU SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #10-54 SUR LES INTÉRÊTS ET LE CAPITAL DE L'EMPRUNT DU RÈGLEMENT #10-54 POUR 2017

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer affecte la somme de 298 \$, portion du prêt relatif à l'achat du camion incendie, pour couvrir la dépense en capital et intérêts pour l'année 2017.

5.3 Rembourser par anticipation d'un montant de 27 000 \$ le solde de 87 000 \$ du règlement d'emprunt #03-10 – recherche en eau.

RÉSOLUTION #16-12-182

REMBOURSER PAR ANTICIPATION D'UN MONTANT DE 27 000 \$ LE SOLDE DE 87 000 \$ DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #03-10 - RECHERCHE EN EAU

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer rembourse par anticipation d'un montant de 27 000 \$, l'emprunt de 87 000 \$ à financer en février 2017 à même le solde disponible du règlement d'emprunt #03-10.

5.4 Autoriser le trésorier à déduire d'un montant de 8 200 \$ la dette à payer du règlement d'emprunt #10-51 – assainissement des eaux usées au budget 2017.

RÉSOLUTION #16-12-183

AUTORISER LE TRÉSORIER À DÉDUIRE D'UN MONTANT DE 8 200 \$ LA DETTE À PAYER DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #10-51 - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES AU BUDGET 2017

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise le trésorier à déduire la dette à payer du règlement d'emprunt #10-51 — assainissement des eaux usées, au budget 2017 d'un montant de 8 200 \$ qui correspond à une somme payée en avance sur la dette au budget 2016.

6. ADMINISTRATION

6.1 Adoption du règlement #16-106 déléguant au directeur général et secrétaire-trésorier le pouvoir de former un comité de sélection pour l'analyse des soumissions relatives à la fourniture des services professionnels.

RÉSOLUTION #16-12-184

ADOPTION DU RÈGLEMENT #16-106 DÉLÉGUANT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER LE POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'ANALYSE DES SOUMISSIONS RELATIVES À LA FOURNITURE DES SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.1.0.1.1. de la loi sur les cités et villes, le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer peut déléguer à tout fonctionnaire ou employé, le pouvoir de former un comité de sélection devant respecter les obligations de la Loi;

ATTENDU QU'en vertu de la Politique de gestion contractuelle, le conseil s'est engagé à adopter un règlement déléguant au directeur général et secrétaire-trésorier le pouvoir de former ledit comité de sélection;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement avec dispense de lecture a été donné par Mme la Conseillère June Smith, lors d'une séance du conseil tenue le 7 novembre;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée, avec dispense de lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUNE SMITH ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE SOIT ADOPTE LE PRESENT REGLEMENT TEL QUE DÉPOSÉ ET REMIS AUX MEMBRES DU CONSEIL.

6.2 Vente d'un terrain à 9103-2433 Québec Inc.

<u>RÉSOLUTION #16-12-185</u> <u>VENTE D'UN TERRAIN À 9103-2433 QUÉBEC INC.</u>

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte de vendre un terrain d'une superficie approximative de 993 m² situé à Place des Marronniers à la compagnie 9103-2433 Québec Inc. d'un montant de 2 000 \$.

6.3 Payer la moitié des taxes et du droit de mutation à un particulier concernant un échange de terrain à Place des Marronniers.

RÉSOLUTION #16-12-186

PAYER LA MOITIÉ DES TAXES ET DU DROIT DE MUTATION À UN PARTICULIER CONCERNANT UN ÉCHANGE DE TERRAIN À PLACE DES MARRONNIERS

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte de payer la moitié des taxes de vente et du droit de mutation concernant un échange de parcelles de terrain entre la Ville et M. Marcel Pineault situées à Place des Marronniers. Cela correspond à un montant de 449.07 \$ à payer par la Ville à M. Pineault.

6.4 Nommer un représentant du conseil sur le comité de transition de l'OMH de Métis-sur-Mer.

RÉSOLUTION #16-12-187

NOMMER UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL SUR LE COMITÉ DE TRANSITION DE L'OMH DE MÉTIS-SUR-MER.

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme M. le Conseiller Normand Provost sur le comité de transition concernant l'éventuelle fusion des offices municipaux d'habitation situés sur le territoire de la MRC de La Mitis.

7. TRAVAUX PUBLICS

Rien

8. URBANISME

8.1 Demande de dérogation mineure au 11, rue Desrosiers.

<u>RÉSOLUTION #16-12-188</u> <u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 11, RUE DESROSIERS</u>

La demande vise à permettre une distance de 1.56 mètre entre un bâtiment accessoire existant et un bâtiment principal résidentiel existant contrairement à la réglementation qui prévoit une distance minimale de 2 mètres entre un bâtiment accessoire et un bâtiment principal résidentiel.

Aussi la demande vise à permettre une distance de 0.8 mètre entre une galerie existante et une ligne avant de terrain contrairement à la réglementation qui prévoit une distance minimale de 1.5 mètre entre une galerie et une ligne avant de terrain.

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation est jugée mineure;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur une disposition du *Règlement de zonage* pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande de dérogation mineure telle que demandée et spécifiée dans l'avis public.

8.2 Demande de dérogation mineure au 375, rang 3.

RÉSOLUTION #16-12-189 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 375, RANG 3

La demande vise à permettre une superficie de 342 mètres carrés pour un bâtiment accessoire résidentiel existant dans la zone 37 AGC contrairement à la réglementation qui prévoit une

superficie maximum de 100 mètres carrés pour bâtiment accessoire à un bâtiment principal résidentiel dans la zone 37 AGC.

Aussi la demande vise à permettre une superficie de 157 mètres carrés pour un bâtiment accessoire résidentiel existant dans la zone 37 AGC contrairement à la réglementation qui prévoit une superficie maximum de 100 mètres carrés pour bâtiment accessoire à un bâtiment principal résidentiel dans la zone 37 AGC.

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur une disposition du *Règlement de zonage* pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande de dérogation mineure telle que demandée et spécifiée dans l'avis public. Par contre, le conseil émet une condition à laquelle que cette dérogation porte seulement sur les bâtiments existants et que s'il advenait une reconstruction d'un de ceux-ci, le futur bâtiment devra être conforme à l'ensemble des dispositions règlementaires applicables.

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1 Embauche d'un pompier au service incendie de Métis-sur-Mer.

RÉSOLUTION #16-12-190 EMBAUCHE D'UN POMPIER AU SERVICE INCENDIE DE MÉTIS-SUR-MER

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le conseil de Métis-sur-Mer embauche M. Marc Vinette de Métis-sur-Mer comme pompier au service incendie de Métis-sur-Mer.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Don demandé à Metis Beach School.

RÉSOLUTION #16-12-191 DON DEMANDÉ À METIS BEACH SCHOOL

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le conseil de Métis-sur-Mer accepte de donner 50 \$ afin d'aider à financer la présence de deux étudiantes de Metis Beach School au « Rencontre du Canada » qui se déroulera à Ottawa et qui est une occasion unique pour les ados canadiens de rencontrer d'autres jeunes de partout à travers le pays.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19h50 et s'est terminée à 19h50.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #16-12-192 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,	M. le Conseiller Raynald	Banville propose que	la présente séance
soit levée à 19h50.			

Jean-Pierre Pelletier, Maire Stéphane Marcheterre,